

Mobilités-Transports : Protéger son vélo du vol grâce au marquage

Montluçon Communauté a récemment acquis une machine à graver les vélos dans l'objectif de lutter contre les vols de ces derniers, et ainsi encourager leur achat et leur utilisation. Le numéro unique gravé sur la bicyclette est inscrit dans un répertoire national identifiant le propriétaire. Cette démarche, obligatoire depuis le 1er janvier 2021 pour les vélos neufs, le sera également pour les vélos d'occasion à partir du 1er juillet.

Une première opération de marquage se déroulera gratuitement à Montluçon le samedi 6 février de 9h à 12h sur la place Piquand, avec l'association Cyclopède.

Veuillez trouver ci-joint le communiqué de presse.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr